

Observations concernant le PV du 29/05/2009

Concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai, M. GAUTRELET demande que soit intégrée l'intervention relative à la distribution d'eau potable comme suit :

M. GAUTRELET indique que le Syndicat de la Juine peut fournir de l'eau à la Ville en quantité suffisante.

Ce à quoi M. BOURGEOIS répond que, selon les dernières informations recueillies, ce n'est pas possible.

Aucune autre remarque n'étant présentée, le Procès Verbal de la séance du conseil Municipal du 29 mai 2009 est déclaré adopté.

Etréchy, ensemble et solidaires - Etréchy, ensemble et solidaires - Etréchy, ensemble et solidaires - Etréchy, ensemble et solidaires